

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CCAS

PORTANT NOMINATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Le président du CCAS de l'Île d'YEU

Vu le code de la famille et de l'aide sociale et notamment l'article L.123-6, et R.123-12 et R.123-13 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/04/2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées (Secours Catholique, ADMR, La ligue contre le cancer, Association FREDERIC AFM-Téléthon, UDAF)

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'administration du CCAS de l'Île d'Yeu, pour la durée du mandat du conseil municipal :

Au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

Madame Nelly TRICHET, représentant le Secours Catholique de Vendée et domiciliée à L'Île d'Yeu (Vendée) – 35, rue saint Etienne,

Madame Martine COUSTILLERES, représentant de la ligue contre le cancer de Vendée et domiciliée à L'Île d'Yeu (Vendée) – 33 rue de Ker Pierre Borny

Au titre des associations familiales, sur proposition de l'UDAF de la Vendée :

Madame Annie BOULET, domiciliée à l'Île d'Yeu (Vendée) – 10 Chemin de la fontaine, en qualité de représentante familiale

Madame Anne-Claude CABILIC, domiciliée à l'Île d'Yeu (Vendée) – 45 rue Pierre Henry, en qualité de représentante familiale

Au titre des associations de personnes handicapées

Madame Violeta BARRETEAU, représentant l'association FREDERIC (AFM -Téléthon de Vendée) et domiciliée à l'Île d'Yeu (Vendée) – 7 rue du Moucari,

Au titre des personnes qualifiées

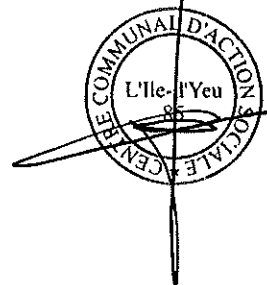
Madame Florence MAHOT représentant l'ADMR départementale et domiciliée à L'Île d'Yeu (Vendée) - 6 rue Jules Verne,

Article 2 : La secrétaire du CCAS (ou la Directrice du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet (ou Sous-Préfet de Vendée) et dont une ampliation sera remise à chaque membre intéressé.

Fait à l'Île d'Yeu,

Le 07/05/2026,

Le président du CCAS Patrice BERNARD



Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en préfecture

Le

Et de l'affichage et/ou notification le